

Communiqué de presse – juin 2019

ANIMAUX de COMPAGNIE, une victoire : notre action contre les « Salons » du chiot à Archamps et à Ville la Grand

La situation

Tandis que les fourrières sont saturées (à l'heure actuelle, « on abandonne » tout au long de l'année et pas seulement au moment des vacances quand le chiot a grandi et qu'il devient embarrassant), la vente de chiots, de chatons.... persiste sur Internet et dans les salons dédiés. Ainsi, en juin 2018, a eu lieu à Archamps le salon du chiot, et un semblable a eu lieu à Ville la Grand les 20 et 21 octobre.



Notre action

Certes, le salon de Ville la Grand n'était pas annoncé sur le site Internet de la mairie, <http://www.vlg.fr/agenda>, mais il existe sur le territoire de la commune, hélas depuis plusieurs années. Nous avons donc écrit au maire, Madame Nadine JACQUIER, comme nous l'avions fait en septembre 2018 concernant Archamps. Trois courriers avaient été envoyés : l'un au SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GENEVOIS (SMAG) propriétaire du Centre de Convention, un autre à l'organisme organisateur et le dernier au Maire d'Archamps. *

Nous rappelions dans ce courrier au SMAG que la mairie d'Annemasse a interdit les « évènements » avec des animaux à l'espace Martin Luther King.

En effet, est noté, page 6/14 du règlement Intérieur du complexe Martin Luther King «Aucune salle n'est utilisable pour une activité ou manifestation avec des animaux»

(<http://www.annemasse.fr/Culture/Service-Evenementiel/Complexe-Martin-Luther-King/Presentation-et-Reglement-interieur-du-complexe-MLK>)

Ce texte a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2016.

Nous avons proposé à nos membres et fidèles sympathisants, ainsi que sur notre site Internet, plusieurs lettres-types que tout un chacun pouvait envoyer au SMAG et au maire d'Archamps, au maire de Ville-la-Grand (ou de son choix) ou à tout autre organisme organisateur.

Ils furent nombreux à écrire et de nombreuses réponses nous ont été transmises.

Pour exemple, le courrier reçu par l'un de nos sympathisants de Monsieur André VERCIN, aujourd'hui président du SMAG.



Archamps, le 11-mars-19

Monsieur,

Vous m'avez fait part de votre désapprobation quant à l'organisation en 2018 du Salon du chiot au Centre de convention, dont est propriétaire le Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois, au motif que nous cautionnerions par là-même le commerce de chiens quand les refuges regorgent d'animaux abandonnés.

Soyez assuré que je comprends les raisons de votre mécontentement et que j'y suis très sensible.

Je peux d'ores et déjà vous assurer que nous n'avons pas donné suite à la demande qui nous a été présentée récemment pour l'organisation dans nos locaux de la prochaine édition de ce salon.

Espérant avoir ainsi répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Le PRESIDENT,
André VERCIN

Nos courriers ont été largement relayés tant localement qu'au niveau national et international

Par ailleurs, notre courrier du 24 octobre 2018 à Madame Nadine JACQUIER, maire de Ville-la-Grand mentionnait :

«..... Nous nous permettons de vous contacter concernant le Salon du Chiot qui s'est déroulé les 20 et 21 octobre ESPACE VILLEVENTUS, Rue Edouard Thouvenel à VILLE LA GRAND. Nous savons que la mairie n'est pas partie prenante de cet évènement. Nous aimerions néanmoins vous demander d'user de votre influence pour que ce salon n'ait plus lieu à l'avenir..... »

Le 29 mars de cette année, nous avons eu une réponse très encourageante du maire :



Ville-la-Grand, le 29 mars 2019

LA MAIRE DE VILLE-LA-GRAND
VICE-PRESIDENTE D'ANNEMASSE AGGLO

A

Association OÏKOS KAÏ BIOS
1 place de la Libération
Passage bleu
74100 ANNEMASSE

OBJET : Salon du chiot

Mesdames les cofondatrices de l'association OÏKOS KAÏ BIOS,

J'ai le plaisir de vous informer qu'à partir de 2019 il n'y aura plus de salon du chiot sur notre commune.

Vos préoccupations rejoignant les nôtres, nous avons souhaité ne pas favoriser ce genre de commerces.

En vous remerciant pour votre engagement et restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes sincères salutations.

La Maire,
Nadine JACQUIER



Mairie
de Ville-la-Grand
Place du Passage à l'An 2000
B.P.400
74108 Ville-la-Grand CEDEX
Tél. : 04 50 84 24 24
Fax : 04 50 38 49 89
www.vlg.fr

Assistante du Maire : Brigitte PLACE
Tel : 04.50.84.24.35
brigitte.place@vlg.fr

Il n'y aura donc plus de salon du chiot à Archamps et à Ville le Grand.
Nous remercions ces élus pour leur prise de position en faveur des animaux.

La suite de notre action

Pour notre part, chaque année à la fin de l'été, depuis 2008, nous tenons un stand pour la Journée des Animaux Sans Foyer (International Homeless Animals Day, ISAR 2019 <http://isaronline.org/ihad-international-events/>).

Cette année, il aura lieu à Annemasse vendredi 30 août sur le marché.



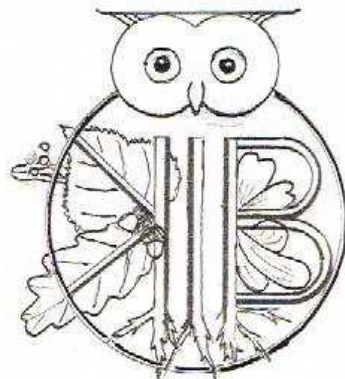
C'est l'occasion de rappeler aux passants qu'un animal n'est pas un objet que l'on offre et que l'on jette quand on en est lassé ou quand il devient encombrant.

De nombreux animaux sont lâchement abandonnés parfois sur une aire de repos d'autoroute ou attaché à un arbre dans un bois, le vouant ainsi à une mort certaine !

Nous continuerons à nous battre contre cet état de fait lamentable.

*ces lettres-types sont disponibles en page « Pétitions et lettres-types » de notre site Internet <http://www.oikoskaibios.com/> . Chacun peut s'en inspirer pour écrire aux élus ou aux organisateurs de tels « évènements ».

© Oïkos Kai Bios 2007-2019



<http://www.oikoskaibios.com/>